

AUTORISATION DE PHOTOGRAPHIE DE MINEUR

Nous soussignés.....
(parents ou représentants légaux)

Demeurant

autorisons la ville de LES NOES PRES TROYES

à photographier notre enfant mineur :

né le à

et à utiliser son image.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, nous autorisons la ville de LES NOES PRE STROYES à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement sous toute forme et tous supports municipaux sans aucune limitation, pour une durée indéterminée, intégralement ou par extraits, et notamment :

- Presse municipale
- Journaux locaux
- Exposition
- Projection publique

La ville de LES NOES PRES TROYES s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

En conséquence de quoi, nous nous reconnaissons être entièrement remplis de nos droits et nous ne pourrions prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Nous garantissons que nous ne sommes pas liés par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de l'image ou du nom de notre enfant.

Fait à LES NOES PRES TROYES, le
en deux exemplaires et de bonne foi

Signature des représentants légaux de l'enfant

Signature du Maire de LES NOES PRES TROYES,
Jean-Pierre ABEL